



Nous sommes seize millions de retraités

Gouvernement et patronat s'en inquiètent. Ils prennent prétexte de ce progrès pour reculer l'âge donnant droit à la retraite, faisant mine d'ignorer que si l'on vit plus vieux c'est surtout parce que l'on travaille moins longtemps et moins durement. Il fut un temps où l'âge de la retraite était proche de la fin de vie. C'était avant le Front populaire, le Conseil national de la Résistance et les luttes sociales qui ont parcouru le XXe siècle. Il faudrait aujourd'hui renoncer à ces conquêtes et adhérer aux logiques de l'austérité.

Un bilan qui condamne l'austérité

Mais l'austérité a-t-elle favorisé l'investissement dans l'économie du pays et résorbé le chômage? Amélioré les conditions de vie et de travail dans les villes et les campagnes? Désendetté la France? Non. Après des années de privations au nom de la compétitivité, les fermetures d'entreprise se multiplient, le chômage augmente malgré les radiations, la pauvreté s'étend et atteint 14,2 % de la population, la dette de la France a doublé en 10 ans. A l'inverse, et ceci explique cela, les profits des sociétés du CAC 40 ont fait un bond de 38 % au premier semestre 2015 alors que leur chiffre d'affaires n'augmente que de 3 %. En 30 ans, le total des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 20 quand la masse salariale ne l'était que par 4,5 !

Des revendications légitimes et utiles

C'est cette spirale qu'il faut inverser. Défendre les revendications des retraités est non seulement indispensable pour eux-mêmes mais également pour redresser l'économie et restaurer la confiance. Car les retraités contribuent au développement de la société comme consommateurs et au travers de multiples activités d'intérêt général et social indispensables. Cela va de la garde des petits-enfants, à l'aide aux devoirs mais aussi de l'engagement dans des associations, les syndicats, les conseils municipaux... 4 millions de retraités sont des aidants.

Nous voulons vivre dignement une retraite méritée

Par notre travail, nous avons produit les richesses qui ont permis le développement de la nation et la solidarité entre générations. A la retraite, nous accompagnons les nouvelles générations et favorisons le lien social. Au lieu de nous stigmatiser le gouvernement serait bien inspiré de nous écouter. Mais il nous écouterait si nous sommes nombreux à l'interpeller et nombreux pour soutenir des revendications qu'il est urgent de satisfaire.

- ⇒ **Parce que les convictions n'ont pas d'âge**
- ⇒ **Parce que l'austérité n'épargne pas les retraités**
- ⇒ **Parce que notre système de santé est en danger**
- ⇒ **Parce que la retraite est attaquée de toutes parts**

**Rassemblement à
MULHOUSE**

11 h 00 devant la sous-préfecture

Un pouvoir d'achat en régression continue

Les réformes libérales menées depuis 1993 ont réduit notre pouvoir d'achat. Mais pour justifier de nouvelles atteintes à notre niveau de vie, la petite musique revient : « nous serions privilégiés ». Mauvais calcul car les dépenses auxquelles les retraités devraient renoncer contribuent au développement économique et social de la France.

Blocage des pensions

Le montant de notre pension n'a augmenté que de 0,1 % fin octobre 2015 au lieu de 0,9 %, évolution qui avait pourtant été inscrite dans la loi adoptée en 2014.

Blocage des retraites complémentaires

Le patronat a décidé de bloquer pour 3 années les retraites complémentaires.

La revalorisation sera calculée sur l'indice des prix moins 1 %. En catimini, il a négocié le report de l'âge de départ en retraite à 63 ans.

Autre inquiétude, c'est le risque prochain d'une mise en cause progressive de la **pension de réversion**. Elle procure en moyenne 645 € par mois et concerne à 89 % les femmes, celles qui justement perçoivent déjà les plus petites retraites.

A partir de 2019, l'**AGFF** qui finance les retraites complémentaires entre 62 et 67 ans doit disparaître. De nombreux salariés devront partir à 67 ans pour ne pas avoir une lourde décote.

Santé : remboursements, privatisation

Des retraités hésitent à se soigner par manque d'argent, à cause des dépassements d'honoraires ou n'ayant pas les moyens de se payer une complémentaire santé. La loi de financement de la Sécurité sociale programme un nouveau plan de remboursements et 3 milliards d'euros d'économies sur 2 ans pour les hôpitaux publics. Parallèlement, le patronat travaille à la privatisation de l'assurance maladie. 70 ans après sa création, la Sécurité sociale est toujours une idée moderne qu'il nous faut reconquérir.

Les ressources existent

- ▣ Les exonérations de cotisations sociales ont représenté 20 milliards d'euros en 2014.
- ▣ La fraude fiscale prive chaque année le pays de 60 à 80 milliards d'euros.
- ▣ Une étude de la CNAV démontre que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait 5 milliards de ressources supplémentaires par an au régime des retraites dès 2015 et permettrait également aux femmes d'avoir de meilleures pensions !

D'après le Conseil d'Orientation des Retraites le niveau de vie des retraités baissera de 20% dès 2020.

Nous revendiquons :

- ▣ L'amélioration du pouvoir d'achat des retraités par un rattrapage immédiat de 300 euros par mois pour qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC pour une carrière complète.
- ▣ L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix.
- ▣ Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires.
- ▣ De ne pas toucher aux pensions de réversion.
- ▣ Le rétablissement de la $\frac{1}{2}$ part fiscale supplémentaire dans la loi de finances et l'exonération fiscale des majorations familiales.

Selon l'INSEE la pension moyenne est de 1306 € bruts par mois et seulement 993 € pour les femmes. Fin 2012 près d'un quart des retraités percevaient moins de 800 €.

Santé. Exigeons :

- ▣ Le développement des hôpitaux publics et des centres de santé à partir des besoins de la population.
- ▣ Une restauration de l'assurance maladie.
- ▣ La suppression des dépassements d'honoraires.
- ▣ L'affectation réelle de la Casa à la compensation de la perte d'autonomie et sa suppression à terme par une prise en charge de cette compensation par la Sécurité sociale.